

МИНИСТЕРСТВО НА ОБРАЗОВАНИЕТО И НАУКАТА
ДЪРЖАВЕН ЗРЕЛОСТЕН ИЗПИТ ПО
ФРЕНСКИ ЕЗИК
20.05.2016

ВАРИАНТ 1

Ползва се само при необходимост от учителя-консултант

I. COMPRÉHENSION ORALE

TEXTE № 1

Les élèves vont entendre le texte deux fois.

Avant la première écoute, les élèves doivent lire attentivement les questions. (1min.)

Pendant la première écoute ils ne doivent pas prendre de notes. Ils répondent aux questions dans la feuille de réponses, après l'écoute. (3 min.)

Pendant la deuxième écoute ils peuvent vérifier et corriger. A la fin, ils ont encore 1 min pour corriger.

Des cyclistes gagnent de l'argent en pédalant

Être payé pour se promener ou se rendre à son travail à vélo - un rêve qui est déjà devenu réalité grâce à *Ecovélo*, jeune société de Nantes.

Ecovélo propose aux cyclistes d'être payés en affichant de la publicité sur leur vélo. Une initiative qui vise aussi à promouvoir la pratique du deux-roues en ville.

Comment ça marche ? Le cycliste transforme son propre vélo en achetant les roues sur lesquelles sont positionnées les publicités. Ou bien il achète un deux-roues fabriqué en France.

Pour payer ces cyclistes, on tient compte des kilomètres et des heures effectués, mais aussi des lieux fréquentés. On gagnera plus en circulant en hyper-centre plutôt qu'en périphérie, en stationnant dans la rue plutôt que dans un garage. Un cycliste peut gagner dans les 60 euros par mois. Certains arrivent même à gagner plus d'une centaine d'euros, mais quoi qu'il arrive, on a fixé un plafond limité à 125 euros par mois.

Le projet a déjà séduit 120 candidats à Nantes, étudiants en majorité, mais il y a également des personnes plus âgées.

Le créateur d'*Ecovélo* avoue : « Le vélo est un moyen de communication innovant, écologique, qui peut se positionner partout, y compris là où il n'y a pas de panneaux d'affichage traditionnels. Ça n'aurait pas été possible il y a dix ans. »

La société, implantée déjà à Nantes et dans d'autres villes françaises, espère élargir son horizon et compte contacter les municipalités qui ont des vélos en libre-service.

TEXTE N° 2

Les élèves vont entendre le texte deux fois.

Avant la première écoute, les élèves doivent lire attentivement les questions. (1min.)

Pendant la première écoute ils ne doivent pas prendre de notes. Ils répondent aux questions dans la feuille de réponses, après l'écoute. (3 min.)

Pendant la deuxième écoute ils peuvent vérifier et corriger. A la fin, ils ont encore 1 min pour corriger.

Des fruits invendus transformés en friandises

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, Susanne, une jeune Lyonnaise de 31 ans, récupère des fruits chez des agriculteurs de la région Rhône-Alpes en France. Cette jeune fille utilise des fruits qui ne correspondent pas aux critères de vente - soit ils ont une forme qui ne convient pas, soit ils sont tachés, ou bien d'autres qui sont trop mûrs pour être transportés jusqu'aux lieux de vente.

Susanne réduit les fruits en purée et grâce au procédé de déshydratation elle obtient des bonbons de fruits secs au goût intense car toutes les saveurs des produits sont conservées. Elle a découvert ce procédé de transformation des fruits au Liban où ces produits sont très appréciés.

Grâce à ce concept, Susanne lutte contre le gaspillage alimentaire, une problématique à laquelle elle s'intéresse depuis quelques années.

En 2015, cette jeune Lyonnaise a récupéré 5 tonnes d'abricots, pommes, cerises ou kiwis et puis, elle les a transformés en cuirs de fruits. Elle vient également de créer son entreprise et vend ces délicieuses friandises sucrées.

La jeune femme espère récupérer 200 tonnes de fruits invendus par an. Mais pour y arriver, elle a besoin d'un investissement important.

Aujourd'hui les bonbons de Susanne sont vendus en ligne et dans une petite boutique à Lyon, mais ils devraient être commercialisés dans d'autres magasins en France.

TEXTE N° 3

Les élèves vont entendre le texte deux fois.

Avant la première écoute, les élèves doivent lire attentivement les questions. (1min.)

Pendant la première écoute ils ne doivent pas prendre de notes. Ils répondent aux questions dans la feuille de réponses, après l'écoute. (3 min.)

Pendant la deuxième écoute ils peuvent vérifier et corriger. A la fin, ils ont encore 1 min pour corriger.

Finie, la publicité dans les programmes jeunesse ?

Comme pour beaucoup d'enfants, la télévision occupe peut-être une grande partie de leur temps libre. Un projet de loi vise à supprimer la publicité sur la chaîne de France télévisions, dans les programmes jeunesse. Mais l'idée n'est pas facile à faire accepter...

Les enfants entre 7 et 10 ans passent 3 heures par jour devant l'écran, et les plus grands entre 11 et 14 ans plus de 3 heures et demie ! Certains hommes et femmes politiques se sont inquiétés de l'influence que peuvent avoir les publicités sur les plus jeunes, en les incitant à trop consommer. Ils ont donc eu l'idée d'une loi qui interdise la publicité dans les programmes destinés aux enfants, sur la chaîne publique de France télévisions. Selon eux, cette chaîne a un rôle de service public et ne doit pas encourager la consommation.

Les enfants sont-ils protégés face à la publicité à la télé ? Oui, et des règles existent déjà pour encadrer la publicité dans les programmes destinés aux enfants. Par exemple, les publicités ne doivent pas dégrader l'autorité des adultes ou ne doivent pas montrer un enfant qui se met physiquement en danger. Lorsqu'elles présentent des aliments gras et sucrés, elles doivent afficher le message suivant : « Pour votre santé, mangez au moins 5 fruits et légumes par jour. » Par ailleurs, les publicités qui peuvent choquer les enfants sont diffusées dans la nuit quand les enfants ne regardent pas la télévision.

Le gouvernement français n'est pas d'accord avec ce projet de loi parce que, en supprimant la publicité, France télévisions perdrait beaucoup d'argent. Car, pour apparaître à la télévision, les annonceurs publicitaires paient la chaîne télé sur laquelle la publicité passe. D'autres pensent que cette loi ne serait pas très utile, car elle ne concernerait que les chaînes de France télévisions, et pas toutes les autres.